**Demande d’autorisation environnementale** présentée par la Société Vosgienne de Recyclage de Bétons (SRVB) relative à la
**C**réation d’une **plate-forme de transit et regroupement** de déchets de **bois dangereux de classe C** car traités (créosote, sels métalliques) sur la commune de LERRAIN

Consultation parallélisée (consultation du public par voie électronique)

du **15 juillet** 2025 au **16 octobre** 2025

**1 ère réunion publique le 18 juillet 2025,**

prescrite par l’Avis de consultation de madame la Préfète des Vosges

**Compte rendu par le commissaire enquêteur**

**1) Déroulement :**

**- le lieu :** la réunion s’est tenue dans la salle culturelle de la commune de Lerrain, située à proximité immédiate de la mairie; l’accès avait été signalé par plusieurs fléchages réalisés par le porteur de projet.

Ce dernier a assuré la mise en place des sièges, tables et équipements vidéos et audio permettant la présentation de la procédure et du projet ainsi que l’enregistrement des débats.

**- l’accueil du public :** une personne du porteur de projet recensait le public lors de son arrivée qui notait son nom et prénom et signait sauf à vouloir rester anonyme.

**- les horaires :** comme prescrit par l’avis de consultation, j’ai ouvert la séance à 17h35 et après épuisement des interventions du public, prononcé la clôture à 19h15.

- **les participants :**

 **- pour le public :** 7 personnes se sont présentées et ont participé à la totalité de la réunion chacune s’exprimant une ou plusieurs fois

 **- le porteur de projet :** était représenté par son gérant, Damien GENTET accompagné de son bureau d’études; son assistante et un membre de sa famille assuraient l’accueil et l’attribution du micro au public. Trois autres personnes de la société ont participé à l’installation de la salle et assisté à la réunion.

 - **le maire de Lerrain,** M. Frédéric BALAUD, a également participé à la réunion es qualité

**- le cours de la réunion**

 - après l’accueil du public j’ai présenté la procédure, nouvelle et différente des *enquêtes publiques habituelles,* exposé les différentes phases, et l’intérêt de l’instruction parallélisée qui permet en outre une évolution du projet en fonction des suggestions du public.

J’ai ensuite précisé le mode de fonctionnement de notre réunion, afin de permettre l’enregistrement des débats et les règles de bonne conduite, de civilité, de concision et de précision des contributions et questions.

 - puis j’ai passé la parole au porteur de projet pour la présentation de son programme et proposé de passer aux questions

 - la période d’échanges a constitué la majeure partie de la réunion

 - après j’ai exposé la suite de la procédure et invité le public à s’exprimer sur le site dématérialisé, lors de mes 2 permanences et à participer à la prochaine réunion publique.

 - et avant de clore la réunion, j’ai développé les suites et décisions qui seront prises par l’autorité préfectorale et les modalités de celles-ci.

 **2) Synthèse des questions et thèmes** **abordés par le public**

Après avoir présenté son projet, M. Gentet a bien fait la distinction entre celui-ci, soumis à la présente consultation, et l’activité de broyage et recyclage de bétons, objet d’une déclaration en préfecture hors cette procédure objet de la réunion publique.

 M. Balaud, maire, a exposé l’intérêt pour la commune de Lerrain d’avoir une entreprise comme la SVRB qui offre 25 emplois et la nécessité de la soutenir. Il rappelle cependant l’entreprise à ses obligations en matière de nuisances pour les riverains.

La 1ère question du public a porté sur les risques pour la santé notamment en cas d’incendie des poteaux stockés; le bureau d’études a expliqué les études réalisées dans l’étude de danger et M. Gentet a rappelé la nature particulière des poteaux, anciens, dégradés sinon pourris partiellement, réduisant ainsi les risques d’embrasement.

Des précisions ont été apportées quant à l’interdiction du site qui sera fermé, et sur le trafic de camions engendré par le projet, estimé à 1 à 2 par an, le stockage des poteaux étant accessoire à la récupération des poteaux en béton. L’emplacement de la plate-forme sur le site a été précisée.

Le maire a été interpellé pour l’enlèvement de sapins jugés dangereux, qu’il a accordé pour l’automne.

 Les questions sont alors venues sur les nuisances de l’activité recyclage de béton, hors sujet de la consultation, certes, mais dont nous étions convenus qu’elles ne devaient pas être éludées.

Ces nuisances ressortent majoritairement dans l’imposant tas de matériaux en attente de traitement et ponctuellement par le bruit des machines de broyage.

L’entreprise a présenté l’orientation de son chantier qui doit migrer au fur et à mesure des concassages vers l’autre bout du terrain derrière le bâtiment du syndicat intercommunal. Il reste que ces travaux impliquent un délai certain de réalisation, aggravé par les questions de disponibilité du concasseur en location.

En réponse à une demande de devenir de cette partie du site, l’entreprise développe ses projets d’aménagements paysagers envisagés et des usages prévus dans cette zone proche du lotissement.

Plus généralement, le choix d’implanter une zone d’activités proche du lotissement a été critiqué et le maire en a rappelé la genèse et l’historique.

Le dialogue est ensuite revenu sur le stockage des bois dangereux, et de la récupération des éventuelles coulées de produits, qui seraient récupérées dans le bac de stockage ; une dernière question a interrogé sur les délais de réalisation du projet afférent.

**3) suites de la procédure et clôture de la réunion**

Les questions relatives au projet et à l’activité « béton » étant épuisées, j’ai présenté la suite de la procédure, encouragé les participants à porter leurs contributions sur le site dématérialisé, rappelé les 2 permanences et la réunion publique finale le 3 octobre.

J’ai ensuite prononcé la clôture de la réunion à 19h15.

**4) En conclusion**

Le sujet de la consultation du public, objet de la présente réunion a été largement abordé; il n’a pas généré d’opposition notable.

L’activité de recyclage des bétons avait été fort critiquée par les nuisances générées. Le sujet a été abordé largement, sans acrimonie, et l’entreprise qui n’ignorait pas les critiques des riverains a pu à nouveau les recevoir et s’est engagée à réduire les nuisances par l’évacuation vers le dessus du site dans les meilleurs délais possibles.

**Le commissaire enquêteur**

Claude BASTIEN